



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)

#### **Note verbale datée du 30 avril 2020, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter ci-joint le sixième rapport du Pakistan sur l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 30 avril 2020 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de Pakistan sur l'application de la résolution 1540 (2004)  
du Conseil de sécurité**

Le Pakistan reste déterminé à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit d'acteurs étatiques ou non étatiques. Il a établi des mesures et des mécanismes rigoureux pour contrôler les exportations, conformément aux normes internationales les plus strictes.

La Pakistan souscrit aux objectifs de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et a présenté des rapports sur l'application de ladite résolution en 2004, en 2005, en 2008, en 2009 et en 2017. En outre, il a soumis un rapport en 2009 pour exposer son point de vue sur l'examen complet de la résolution 1540 (2004).

Dans ce sixième rapport, on trouvera des informations à jour sur les mesures réglementaires et les mesures de contrôle prises depuis 2017, en application de cette résolution. Il convient de lire le présent rapport compte tenu des rapports précédents du Pakistan.

**Paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004)**

*Armes biologiques*

Le Pakistan étudie actuellement un projet de loi au niveau interministériel pour élargir le champ des mesures qu'il a adoptées en application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, notamment dans les domaines qui sont liés à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

En 2019, il a présenté au Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies les mesures de confiance prises à titre volontaire qui concernaient la Convention.

*Armes chimiques*

Le Pakistan révisé actuellement les règles de 2010 relatives à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction pour élargir le cadre normatif de façon à y intégrer des questions de sûreté et de sécurité concernant l'acquisition, la production, le stockage, le transfert, le transport, l'utilisation, l'importation et l'exportation de produits chimiques.

**Alinéas a) et b) du paragraphe 3 : sûreté et sécurité**

Le Pakistan accorde la plus haute priorité aux questions de sûreté et de sécurité dans les domaines chimique, biologique, nucléaire et radiologique. Depuis 2017, il a pris de nombreuses mesures pour accroître encore la sûreté et la sécurité.

Le Pakistan a montré qu'il restait attaché à la sécurité nucléaire en rejoignant en 2019 le Groupe de contact sur la sécurité nucléaire, dont il a signé la déclaration de principes, qui figure dans la circulaire d'information INFCIRC/899 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'Autorité de réglementation nucléaire du Pakistan a adopté un règlement sur la protection physique des matières et installations nucléaires (PAK/925). Ce règlement

est fondé sur le document INFCIRC/225/Rev.5 de l'AIEA, sur les obligations découlant de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et de l'amendement qui y a été apporté en 2005, sur les meilleures pratiques internationales et sur l'expérience du pays. Il établit des prescriptions destinées à empêcher que des matières nucléaires ne soient détournées pendant leur utilisation, leur stockage et leur transport et à protéger les installations nucléaires contre le sabotage.

L'Autorité de réglementation nucléaire a également adopté un règlement sur la sécurité des sources radioactives (PAK/926), qui est conforme au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'AIEA, et a approuvé les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives qui se rapportent au Code de conduite. Elle tient un registre national pour assurer le suivi de toutes les catégories de sources radioactives. En 2019, le Pakistan a également adopté les Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service de l'AIEA.

Le Pakistan a déployé des solutions techniques modernes en matière de protection physique, concernant notamment la détection et le ralentissement des actes malveillants et les interventions à mener dans les installations nucléaires et les installations radiologiques, conformément aux prescriptions nationales et aux normes internationales. Les mesures de protection physique concernent le personnel, le matériel et les procédures nécessaires pour prévenir, détecter et ralentir les actes malveillants et pour les neutraliser.

L'Autorité de réglementation nucléaire a également établi un règlement sur la radioprotection (amendement au règlement PAK/904) pour surveiller et réglementer la production, la fabrication, la préparation, le stockage, la vente, l'importation et l'exportation de déchets métalliques, de produits en métal recyclés et d'autres produits ayant des niveaux de rayonnement supérieurs au rayonnement naturel. Si les autorités compétentes détectent à un point d'entrée du territoire une cargaison, un envoi ou un conteneur qui émet un rayonnement supérieur au rayonnement naturel, elles le renvoient au pays d'origine.

Le Pakistan met en œuvre avec succès son programme de coopération en matière de sécurité nucléaire avec l'AIEA, afin d'améliorer et de moderniser ses infrastructures de sécurité nucléaire et de protection physique au niveau national. Vingt-sept centres de médecine nucléaire ont été modernisés dans le cadre de ce programme.

### **Alinéas c) et d) du paragraphe 3 : contrôles aux frontières**

Le Pakistan équipe ses organismes d'intervention de matériel de détection des rayonnements pour leur permettre de déceler tout incident ou événement nucléaire et de mener l'intervention initiale. Dix grands points d'entrée et de sortie du territoire national ont été équipés de matériel de ce type. Des groupes d'évaluation radiologique ont également été créés pour apporter une assistance technique aux autorités douanières et aux organismes d'intervention.

Afin de garantir la durabilité et le fonctionnement à long terme du matériel de sécurité nucléaire, l'Autorité de réglementation nucléaire a créé une unité d'appui technique au niveau national pour prêter une assistance scientifique et technique aux acteurs concernés et les aider ainsi à lutter contre le trafic de matières nucléaires.

### **Mesures visant à renforcer les contrôles nationaux des exportations**

Depuis sa création en 2007, la Division du contrôle des exportations stratégiques a continué de prendre des mesures pour renforcer l'architecture nationale du contrôle des exportations du Pakistan.

Le Pakistan examine et révisé périodiquement la liste nationale de contrôle des biens, des technologies, des matières et des équipements liés aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs.

Depuis son établissement en 2005 (voir arrêté réglementaire 1078 (I)/2005), la liste nationale de contrôle a été révisée et mise à jour quatre fois par un groupe de travail interministériel : a) en juillet 2011, b) en mars 2015, c) en novembre 2016 et d) en juillet 2018. Les listes ont été harmonisées avec les listes des régimes internationaux de contrôle des exportations, tels que le régime du Groupe des fournisseurs nucléaires et le Régime de contrôle de la technologie des missiles. La dernière version de la liste de contrôle nationale a été publiée dans la circulaire d'information INFCIRC/928 de l'AIEA.

En révisant régulièrement les listes de contrôle, le Pakistan agit en État nucléaire responsable et continue de s'employer à faire avancer la réalisation des objectifs communs de non-prolifération.

Le Pakistan a créé un comité interministériel de révision des licences en 2018 (voir arrêt SRO 412 (I)/2018 du 29 mars 2018). Cela lui a permis de renforcer la coordination interinstitutions en vue de mieux appliquer la loi de 2004 sur le contrôle à l'exportation des biens, des technologies, des matières et des équipements liés aux armes nucléaires et biologiques et à leurs vecteurs.

Dans le cadre de l'action qu'il mène pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement de la prolifération, le Pakistan a mis en place une unité nationale de lutte contre la prolifération afin de respecter les prescriptions internationales.

#### **Paragraphes 7 et 8 d) : information à l'intention des milieux universitaires et industriels et sensibilisation du grand public**

La Division du contrôle des exportations stratégiques mène périodiquement des activités de communication ciblées auprès des universités, des instituts de recherche, des entreprises et du grand public afin de faire connaître et de mieux appliquer la législation nationale sur le contrôle des exportations. En collaboration avec la Commission de l'enseignement supérieur, elle organise également des séminaires réservés aux universitaires et aux chercheurs. À cet égard, des discussions et des présentations ont été régulièrement organisées avec la participation des chambres de commerce et d'industrie, des chercheurs et des universitaires, des associations d'entreprises et des organismes chargés d'appliquer les normes.

La Division du contrôle des exportations stratégiques a créé un site Web ([www.secdiv.gov.pk](http://www.secdiv.gov.pk)) pour diffuser des informations à jour sur le contrôle des exportations stratégiques et les résolutions du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Pour mieux aider les exportateurs, elle a lancé sur son site Web un outil de demande de renseignements sur les marchandises, grâce auquel tout exportateur peut facilement vérifier quelles marchandises nécessitent une licence d'exportation.

Le Pakistan a organisé deux séminaires internationaux sur la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité et le contrôles des exportations afin de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques internationales, respectivement en 2017 et en 2018. Le second a été organisé les 9 et 10 mai 2018 sur le thème « Situation actuelle et future du contrôle des exportations stratégiques ». Le 31 octobre 2017 à Islamabad, un séminaire national a été consacré au thème du renforcement du contrôle des exportations stratégiques grâce à l'application des normes internes. Ces séminaires ont réuni un grand nombre de participants et ont été salués aux niveaux national et international.

Le Pakistan a également accueilli plusieurs missions d'information du Régime de contrôle de la technologie des missiles et du Groupe de l'Australie. Le Régime de contrôle de la technologie des missiles a envoyé une délégation dirigée par sa présidente à Islamabad en mars 2018.

### **Assistance et coopération**

Le Pakistan estime que l'assistance technique et le renforcement des capacités sont indispensables à la bonne application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en particulier dans les pays en développement.

Le Pakistan est membre de plusieurs comités de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité, dont le Groupe consultatif sur la sécurité nucléaire et le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire. Il collabore étroitement avec l'AIEA et participe activement aux efforts de l'Agence visant à promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires au niveau international. Ses experts participent régulièrement aux activités de l'Agence pour fournir des services qui lui permettent d'établir des documents et du matériel de formation concernant la sûreté et la sécurité nucléaires, y compris les missions d'experts déployées par l'AIEA dans les États membres dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires, notamment pour évaluer l'infrastructure normative des pays qui se lancent dans un programme d'énergie nucléaire.

En partenariat avec l'AIEA, le Pakistan organise régulièrement des cours de formation dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Plusieurs pays ont pu bénéficier de ces cours.

Le Pakistan a créé le Centre d'excellence pour la sécurité nucléaire en 2012. Celui-ci regroupe le Centre d'excellence du Pakistan pour la sécurité nucléaire, l'Institut national de sûreté et de sécurité et l'Institut pakistanais d'ingénierie et de sciences appliquées. Il dispose de laboratoires extérieurs et intérieurs de protection physique, qui sont équipés d'équipements de protection.

Le Centre d'excellence pour la sécurité nucléaire est devenu un centre régional et international de formation à la sécurité nucléaire. Il organise des cours spécialisés à l'intention de la Force de sécurité nucléaire, en mettant l'accent sur le renseignement, le contre-espionnage, le programme de renforcement de la fiabilité du personnel, le contrôle des matières, la comptabilité et la protection physique des matières nucléaires, y compris pendant le transport. Il a accueilli plusieurs cours de formation nationaux, régionaux et internationaux. Depuis la présentation du cinquième rapport du Pakistan, 10 900 personnes ont suivi une formation dans diverses disciplines de la sécurité nucléaire. En outre, le Centre organise périodiquement des ateliers et des séminaires en collaboration avec l'AIEA dans divers domaines liés à la sécurité et à la sûreté nucléaires.

Depuis 2017, plus de 2 800 personnes ont reçu une formation pendant 146 cours et ateliers de l'Institut national de sûreté et de sécurité dans le domaine de la protection physique et de la sécurité nucléaire. Depuis 2017, 4 cours de formation ont été organisés au niveau international, 1 au niveau régional et 14 au niveau national au Centre d'excellence du Pakistan pour la sécurité nucléaire. Plus de 140 participants étrangers de 46 États Membres ont pu suivre les formations dispensées au Centre, avec l'appui de l'AIEA. Quatre cours de formation nationaux sont prévus pour 2020. Deux cours internationaux et quatre à cinq cours nationaux ont été proposés pour 2021.

En coordination avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Autorité nationale pakistanaise chargée de la Convention sur les armes chimiques a organisé neuf cours internationaux avancés sur l'assistance et la

protection, auxquels ont participé 216 personnes de 58 pays. Le dixième cours international avancé sur l'assistance et la protection se tiendra en 2020.

En outre, l'Autorité nationale pakistanaise a organisé 11 cours d'assistance et de protection au niveau national, qui ont permis de former plus de 275 membres des unités d'intervention d'urgence et représentants d'autres parties prenantes.

À l'OIAC, un expert pakistanais indépendant siège au Conseil consultatif pour l'éducation et la sensibilisation et un autre est membre du Conseil scientifique consultatif, ce qui témoigne de l'attachement du Pakistan au régime de cette organisation.

Depuis 2017, l'Autorité nationale pakistanaise organise régulièrement des séminaires, des ateliers et des colloques sur la sécurité et la sûreté chimiques en collaboration avec le Programme de sécurité chimique des États-Unis d'Amérique. Dans ce cadre, une formation est dispensée à tous les acteurs concernés (fabricants locaux, universitaires, importateurs, transporteurs, etc.). Cinq ateliers de ce type ont été organisés jusqu'à présent. Le sixième aura lieu en 2020.

### **Offre d'assistance dans le cadre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité**

Au fil des ans, le Pakistan a acquis une expérience et une expertise considérables dans l'utilisation sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire, ainsi que dans l'application des disciplines chimiques et biologiques à des activités pacifiques.

Le Pakistan est prêt à prêter une assistance, y compris sous la forme de formations, aux États intéressés qui formulent des demandes précises qui concernent ses domaines de compétence, notamment les domaines utiles à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Il s'agit notamment des domaines suivants :

#### *Contrôle des exportations stratégiques*

- Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour le contrôle des exportations
- Formation des agents de contrôle à l'identification des biens à double usage
- Sensibilisation des entreprises et du public
- Conformité aux normes internationales et autoréglementation
- Formation du personnel chargé de l'octroi de licences
- Action de communication auprès des universités et des instituts de recherche et mise en place d'un mécanisme de conformité

#### *Formations et assistance en matière de sécurité nucléaire*

- Introduction à l'évaluation de l'efficacité des systèmes de protection physique
- Application des recommandations en matière de sécurité nucléaire concernant la protection physique des matières et installations nucléaires
- Sécurité des sources radioactives
- Techniques de détection des rayonnements à l'usage des agents de première ligne
- Capacités de soutien technique pour l'évaluation des alertes et le déclenchement des interventions

- Durabilité des équipements de détection des rayonnements et des capacités d'appui aux exportations
- Évaluation des menaces et approche fondée sur le risque concernant les matières nucléaires et les autres matières radioactives qui échappent au contrôle réglementaire
- Évaluation des menaces et menace de référence

#### *Formations et assistance liées à la Convention sur les armes chimiques*

- Appui à la mise en place d'une autorité nationale chargée de l'application de la Convention sur les armes chimiques, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la législation nécessaire et l'organisation de formations avancées pour les premiers secours et les autorités chargées de l'application de la législation
- Sensibilisation des entreprises, du public et des universités

#### **Mesures prévues**

À court et à moyen terme, le Pakistan s'emploie à mener à bien les activités suivantes :

- Étudier activement la possibilité d'organiser dès que possible une mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA
- Élaborer les lois nécessaires à l'application de la Convention sur les armes biologiques
- Renforcer les règles de 2010 relatives à l'application de la Convention sur les armes chimiques pour élargir le cadre réglementaire de façon à y intégrer des questions de sûreté et de sécurité

#### **Questions diverses**

Dans le cadre de ses processus interinstitutions, le Pakistan examine ses dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs, comme l'exige la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité, et recense les domaines où des améliorations sont nécessaires et, le cas échéant, formule des recommandations en faveur de l'adoption de nouveaux instruments réglementaires et législatifs et de nouveaux mécanismes d'application. Il a créé en août 2018 le Comité interinstitutions de coordination, d'examen et de suivi (voir SRO 1067 (I)/2018 du 28 août 2018) pour assurer, superviser et surveiller la bonne application des résolutions et décisions du Conseil de sécurité sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Depuis sa création, l'Autorité nationale pakistanaise chargée de l'application de la Convention sur les armes chimiques n'a épargné aucun effort pour appliquer et améliorer le régime de la Convention. Conformément aux dispositions de la Convention, le Pakistan a déclaré l'existence de 24 installations industrielles chimiques. Jusqu'en 2019, l'OIAC avait mené 21 inspections au Pakistan.

Le Pakistan dispose d'une « installation unique à petite échelle », qui a été inspectée en août 2019 par les inspecteurs de l'OIAC, qui ont jugé qu'il s'agissait de l'une des meilleures installations de la catégorie visée par l'annexe 1. Cette installation contribue efficacement au régime de vérification et a renforcé la capacité de l'OIAC à enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques.

### **Conclusion**

Les mesures exposées ci-dessus montrent que le Pakistan s'emploie à contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de non-prolifération en mettant à profit ses capacités scientifiques et technologiques de pointe.

Il est entièrement favorable à la réalisation de contrôles efficaces permettant d'empêcher l'utilisation malveillante des biens stratégiques. Dans le même temps, il estime nécessaire de trouver le juste équilibre entre les contrôles visant à lutter contre la prolifération et la possibilité pour les États de satisfaire à leurs besoins légitimes de développement.

Le Pakistan possède les qualifications et les compétences requises pour être membre à part entière des régimes internationaux de contrôle des exportations. Dans un premier temps, il a demandé à adhérer au Groupe des fournisseurs nucléaires. Le Pakistan espère que celui-ci appliquera des critères transparents, objectifs et non discriminatoires qui garantissent l'égalité de traitement des demandes d'adhésion des États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de façon à renforcer le régime de non-prolifération.

---